

cement de chaque année, fut accepté ici dès le mois de janvier 1566, comme on peut le voir dans les registres de baptême. 1566, érection de Château-Thierry en duché pairie. 1572, nos manuscrits ne nous rapportent point qu'à Château-Thierry on ait tué ou maltraité personne dans cette année tristement fameuse de la Saint-Barthélemy, bien que, cependant, il y eut des huguenots et des prêches, qu'on y dépendit plus immédiatement du roi, c'est que les habitants étaient alors très bons catholiques. Les ambassadeurs de la Diète polonaise qui venaient annoncer au duc d'Anjou, frère du roi, son élection à la couronne de Pologne, passèrent, au commencement d'octobre 1573, à Château-Thierry avec leur roi, accompagné et conduit par Charles IX, le roi de Navarre, la Reine mère, le duc d'Alençon et plusieurs autres princes et grands seigneurs. Cette brillante compagnie s'arrêta et séjourna dans le château qu'on venait de reconstruire plus à la moderne.

5^e *La dixième Pièce* est une médaille de la même époque, comme on peut s'en assurer par les lettres.

Tel est, Messieurs, le résultat de nos recherches et de notre bonne volonté. Nous ne sommes pas assez instruits sur ces matières pour croire que notre travail soit entièrement exact ; aussi est-ce de grand cœur que nous le soumettons à vos observations, persuadé comme nous sommes, qu'au milieu de vous, nous n'avons qu'à apprendre et à profiter.

Château-Thierry, le 11 juillet 1865.

Pour Monseigneur de Basillite, l'abbé CHEVALIER.

Note sur les Galvessans, présentée par Monseigneur l'Évêque de Basillite

Messieurs,

Les écrivains ont varié sur l'étymologie du mot Galvèse : quelques-uns l'ont fait dériver de *Gallo Helvetia* Suisse française à cause de la beauté de ses paysages ; d'autres de *Gallia vascens*, Nourrice de la Gaule, à cause de la fertilité de ses campagnes ; ceux-ci, de *Gallia vetus*, Vieille Gaule. Comme ces étymologies ne paraissaient pas satisfaisantes, on en a cherché de nouvelles. On a mis en avant *ad Galliam vadum*, gué qui conduit en Gaule ou au village de Gall (lieu dit) ; enfin *Gallia vesca*, Gaule improductive.

Permettez-nous, Messieurs, de dire ici notre sentiment : Si l'on veut suivre toujours la même route, regarder comme certain ce qui nous paraît une erreur, et s'épuiser en recherche sur quelques lettres qui n'ont peut être pas de corps, l'on ne fera qu'accumuler les ténèbres

sur l'origine du mot Gallvèse. Nous voulons dire que l'on a respecté ce qui devait être renversé, et que ce qui n'est rien ou presque rien a été l'objet de beaucoup de science dépensée. En effet, vous avez vu ces quatre lettres *Vese* tourmentées dans tous les sens, et le mot *Gall* constamment respecté.

Abordons à notre tour la question. Nous disons d'abord que dans Gallvèse, la première partie du mot, la racine *Gall* n'a jamais signifié Gaule. Vous désirez assurément connaître le pourquoi : c'est que le mot *Gallia* s'étant changé en Gaule ne peut pas être la racine de *Gall*.

Avant d'avoir étudié la question, M. l'abbé Herbert prévoyait que le mot *Gall* rendu par *Gallia* devait être faux. C'est ce qui nous a été confirmé, sans aucune insinuation de notre part, par deux de nos anciens élèves, MM. Le Coq, archiviste de l'École des Chartes, et Arthur Bertrand qui, tous deux, consacrent leur talent à déchiffrer nos anciennes chartes dans le noble but de venger l'histoire du moyen âge des calomnies que l'ignorance, toujours affirmative, ne cesse de déverser sur ses hommes et ses institutions.

« Vous avez bien raison de n'être pas satisfait de vos étymologies, » nous écrivaient-ils le 14 juin dernier, car *Gallia* s'étant contracté en « Gaule ne peut être la racine de *Gall*. » Nous adhérons pleinement à leur témoignage parce qu'il est logique.

Nous n'acceptons pas plus les sens d'*Helvetia*, *vesc ns*, *vadum*, *vesca* donnés à ces deux syllabes *Vese*. Pourquoi encore ? Parce que *Vese* n'est qu'une terminaison, n'ayant d'autre attribut que d'indiquer qu'il est question d'un pays, d'un peuple. Citons quelques exemples : *Bellovace*, *Brannovice*, *Eburovices*, *Lemovices*. Nous étions persuadé, d'après le génie de la langue latine, que ces finales voulaient dire : « Peuples de, habitants de Beauvais, d'Aulerces, d'Evreux, de Limoges », mais ne voulant marcher qu'avec des preuves, nous avons cherché et trouvé que ces terminaisons *Vese*, *Vace*, *Vice*, sont elles-mêmes une racine qui signifie homme. Nous suivons le *Dictionnaire de Bescherelle*, et nous trouvons : « *Brannovien*, enne, ou *Brannovico* (Et. celt., *Bran* montagne, bois, *Wys* homme) ». Ainsi, *Brannovice* signifierait hommes des forêts ; *Bellovaces*, hommes de guerre ; *Eburovices*, hommes d'ivoire ; *Lemovices*, hommes des marais.

Si nous avons été assez téméraire pour renverser l'ancien édifice de la Gallvèse, vous avez droit, Messieurs, de nous demander d'en reconstruire un autre, sera-t-il plus solide ? C'est à vous d'en juger :

La première autorité que nous vous présentons est du dix-septième siècle ; c'est Adrien de Valois : il vécut de 1607 à 1692, et se consacra

à l'Histoire de France. Ses ouvrages les plus estimés sont ses *Gesta Francorum* et sa *Notitia Galliarum* (Paris, 1675). Son autorité n'a jamais été contestée parmi les savants, et dans le sujet qui nous occupe, on peut le considérer comme le plus digne de croyance.

Voici ce que nous trouvons dans ce dernier ouvrage à la page 137 :

« Ab Vadicassibus nomen habet ad Motronam ager, la *Gallvesse*
« nostris nuncupatus: et Vadicasses (ni fallor) vulgo les Gallevessans
« dicuntur, id est Vadicassini, quasi Cadivassini Ad in L mutato :
« ut pagus Vadensis appellatur le *Valois*, cicada une *Cigale*... Pagus
« autem Callivassinus hodie que ex parte quidem Meldorum est Mel-
« dicæque Diocæseos, ut etiam Suessionum: sed ex majore parte
« Catalaunerna seu Vadicassium, Catalaunica que parœciæ. » —
(HADRIANI VALESII, *Notitia Galliarum* page 437, Paris, 1675.)

Pour plus d'intelligence, voici la traduction que nous en avons faite :
« Le territoire de la Marne, que nous appelons la *Gallvèse*, tire son
origine de nos Vadicasses, et les Vadicasses (si nous ne nous trompons
pas) sont appelés ordinairement les *Gallvessans* c'est-à-dire Vadi-
cassini ou bien Cadivassini, en changeant le D en L, comme Pagus
Vadensis est appelé *Le Valois* (cicada cigale). Or, le Pagus Gallivassinus
appartient aujourd'hui en partie au territoire et au diocèse de Meaux
et de Soissons, sa plus grande partie est du territoire et du diocèse
de Châlons-sur-Marne. »

La seconde autorité est de Dom Toussaints du Plessis, bénédictin
de la Congrégation de Saint-Maur (1731) :

« Pour ce qui est de la Gallvesse, il semble qu'on ait pris plaisir à
« deshonorer ce canton par les noms odieux de *Brie pouilleuse* et de
« *Brie galeuse* que d'autres lui ont donnés.

« Quelques-uns, pour écarter les idées basses que font naître ces
« différents noms, ont traduit en latin *Gallvesse* par *Gallia vetus*, et
« *Brie pouilleuse* par *Bria populosa*, ce sont des étymologies après
« coup et fondées sur rien.

« Le nom de Gallvesse tire son origine de celui de Vadicasses,
« peuple dont la principale partie s'étend aujourd'hui dans la ville et
« le diocèse de Châlons-sur-Marne, mais qui sont aussi en partie dans
« les deux diocèses de Soissons et de Meaux. »

La troisième autorité qui donne la même origine à la Gallvèse est
du dix-huitième siècle, c'est le géographe La Martinière 1662 à 1746.
Il est surtout connu comme auteur d'un *Grand Dictionnaire géogra-
phique, historique et critique* (Paris, 1768). Voici ce que nous lisons
à la page 22 : « Gallvèse... a pour ville principale Château-Thierry,
« ce pays répond à peu près au peuple Vadicassii de Ptolémée (177),
« et en tire son nom... ; il est aisé de voir le chemin que ce nom a fait :

« de Vadicasces s'est formé Vadicassini; ensuite en transposant ces deux lettres V et C. on a eu Cadivassini; et enfin le D en L. Calivassini » comme dans Vadensis, cicada, dont sont venus Valois, cigale. » — (*Grand Dictionnaire géographique de La Martinière* Paris, 1768, page 22).

Les Gallvessans, Vadicassini de Ptolémée, viennent des Vadicasces Valois. Pour arriver au mot Galivessans par Vadicassini, il n'y a qu'à transporter la lettre V et la lettre C. ce qui est d'un usage très fréquent dans la Paléographie; alors Vadicassini fera Cadivassini. On objectera que Cadivassini aura pour traduction Cadvessans au lieu de Galvessans: à cela nous répondons que *Cicada* ne fait pas Cicade mais Cigale; que *Cicuta* ne fait pas Cicue mais Cigüe; qu'*Ecclesia* ne fait pas Ecclise, mais Eglise; qu'*Ecloga* ne fait pas Eclogue, mais Eglogue. . .

Nous aurons pour lors Gadvessans et non Gallvessans; poursuivons et disons que *Vadensis* ne se traduit pas par Vadois, mais par Valois; autrefois on disait *Dacrima* pour *Lacryma*, larmes, pleurs; *Dautia* pour *Lautia*, présents que le Sénat faisait aux ambassadeurs envoyés à Rome; maintenant nous n'avons plus Gadvessans, mais Gallvessans; donc Vadicassini doit se traduire rigoureusement par Gallvessans, et les Vadicassini de Ptolémée sont bien le peuple de la Galvèse, les hommes du gué, ou de l'eau ou du fleuve (*Vadum* gué, eau, fleuve, *Wys*, homme).

(2^{me} Partie lue à la Séance du 11 Août)

Après ces autorités, si une chose a lieu de nous surprendre, c'est de voir leur étymologie laissée de côté, pour recourir à d'autres que l'on ne peut appuyer d'aucune preuve sérieuse. Nous avons cru pourtant en pressentir le pourquoi. En effet, Adrien de Valois, en appuyant sa dissertation sur le texte grec de Ptolémée, se mit, par sa traduction latine, en contradiction avec l'histoire, la géographie et les cartes que nous avons eues sous les yeux. Si pourtant nous démontrons que Ptolémée est entièrement d'accord avec l'histoire, la Géographie et les Cartes de la Gaule, il nous semble que rien ne pourra plus s'opposer à ce que nous acceptions comme seule véritable, l'étymologie donnée par La Martinière, Dom Toussaints du Plessis et Adrien de Valois.

Ptolémée nous dit « Μετὰ Μελδας πρὸς τῇ Βελγικῇ Ουαδιχασσι. Κ· πὸλις Νοιομαγος. » et Adrien de Valois traduit: « Ponuntur in Gallia « Lugdunensi post Meldos, propè Belgicam Vadicasces, et urbs eorum « Novomagus, id est Noviomagus ».

En français : « Les Vadicasses sont situés dans la Gaule Lyonnaise, au sud des Meldi près de la Belgique, et leur ville est Novomagus, c'est-à-dire, Noviomagus. »

1° Nous disons que les Vadicasses ne se trouvent pas dans la Gaule Lyonnaise, mais dans la Gaule Belgique ;

2° Qu'ils ne sont pas au sud des Meldi, mais au nord ;

3° Au lieu de dire qu'ils sont auprès de la Belgique, nous avançons qu'ils sont situés auprès de la deuxième Lyonnaise.

Ce n'est pas sans crainte que nous nous sommes déterminé à nous poser en adversaire d'un homme comme Adrien de Valois, mais plus nous cherchions à nous mettre d'accord avec lui, plus nous rencontrions de monuments qui nous en éloignaient, et aucun pour appuyer sa traduction.

Prenons à notre tour le texte grec : « Μετά Μελδας πρὸς τῆ Βελγικῆ Νοαδιχασσι. Κ · πόλις Νοιομαγος. »

Voici notre traduction : « Du côté des Meldi (Meaux) dans la Belgique, sont les Vadicasses. Capitale : la ville de Noviomagus. »

Ce qui fait que nous ne sommes pas d'accord, c'est qu'Adrien traduit μετά par « post, après, à la suite de », et nous par « vers, du côté de » ; il prend la première signification, et nous la seconde ; dans ces deux acceptions, μετά gouverne l'accusatif, et la seconde est aussi usitée que la première. Il traduit πρὸς par « propè, auprès de » et nous par « à, dans, sur » ; ces deux significations gouvernent également le datif. Donc en suivant les règles de la Grammaire grecque, nous sommes dans le véritable sens, en traduisant le texte de Ptolémée par « du côté des Meldi (Meaux), dans la Belgique, se trouvent les Vadicasses dont la capitale est la ville de Noviomagus ».

Nous croirons avoir raison si le texte grec et notre traduction concordent de point en point avec l'histoire, la géographie et toutes les cartes que nous avons sous les yeux.

La Gaule Celtique au quatrième siècle formait quatre provinces : les quatre Lyonnaises, et nous ne voyons pas que les Vadicasses y soient compris. La Gaule Belgique renfermait aussi quatre provinces ; la Belgique première, et la Belgique seconde ; la Germanie première et la Germanie seconde. Dans la Belgique seconde, nous trouvons onze peuples principaux : les Nervii, les Morini, les Atrebates, les Ambiani, les Bellovaces, les Veromandici, les Sylvanectes, les Vadicasses, les Suessiones, les Remi et les Catalauni. Les pays correspondants sont : le Nord, le Pas-de-Calais, la Somme, l'Oise, l'Aisne, la Marne et la Haute-Marne.

Où étaient situés les Vadicasses que nous trouvons dans la seconde Belgique ? C'est ce que nous allons voir.

1° Dans la première carte de M. Houzé (ouvrage admis pour être placé dans les Bibliothèques des Lycées et Collèges par le Ministre de l'Instruction publique), « La Gaule au moment où Jules-César en fit la conquête (58 ans avant J.-C.), » nous voyons les Vadicasses vers le 4° de longitude et le 49° de latitude, bornés au N. et à l'E. par les Suessiones, à l'O. par les Sylvanectes, au S. par les Meldi.

2° Dans la deuxième carte « La Gaule romaine sous Gratien, divisée en dix-sept provinces (380 après J.-C.), » nous rencontrons encore les Vadicasses avec une capitale Næmagus (qui est celle que lui donne Ptolémée (Noïomagos), les bornes dans la seconde Belgique, sont les mêmes énoncées ci-dessus. Noviomagus est un nom commun à divers pays de la Gaule, entre autres : 1° Lisieux, Spire, Castelnau de Médoc, ou Castillon en Aquitaine, Nimègue dans la Germanie ; 2° Noyon, Nyon en Suisse, Aoust en D'ois dans la Drôme, etc. Je regrette de ne pouvoir donner la traduction française de notre capitale ancienne, M. l'abbé Herbert ne m'ayant pas donné ses notes qu'il avait prises sous la parole de M. Houzé ; Monseigneur ne s'en est plus rappelé, seulement l'opinion fondée de M. Houzé, m'a-t-il dit, c'est que notre pays est un des plus anciens de l'arrondissement, et qu'il a eu le triste avantage de perdre son nom, lors de la fondation de notre château, pour prendre celui de Château-Thierry.

Mais nous nous réservons de traiter cette question lorsque nous nous occuperons de donner à Château-Thierry sa véritable origine

3° Dans la carte de Monin : « La Gaule divisée en dix-sept provinces, » nous voyons encore les Vadicasses aux mêmes degrés de longitude et de latitude avec les mêmes bornes.

4° Dans la grande carte de Malte-Brun « Les Gaules divisées en provinces romaines, et comprenant les conquêtes des Francs, les possessions des Visigoths, celles des Ostrogoths, et le royaume des Bourguignons jusqu'au commencement du sixième siècle, » nous apercevons d'une manière encore plus précise la position de nos Vadicasses, parce qu'on a eu soin de retenir leur territoire en couleur ; les degrés de longitude et de latitude sont toujours les mêmes et les peuples qui les bornent sont encore nos voisins ; toujours la Marne se trouve les baigner.

J'ajoute que nous les voyons disparaître vers le cinquième siècle sans qu'ils soient remplacés, il n'y a que vers le neuvième siècle que nous rencontrons Château-Thierry, mêmes degrés, vers le 4° de longitude et le 49° de latitude. Que sont-ils devenus ? Voici ce que nous répondit M. Houzé « Quant aux changements des noms de peuples, c'est très obscur, l'on peut bien retrouver les anciens noms dans ceux qui

existent, mais on ne peut pas fixer l'époque des changements. »

Résumons. — Les Vadicasses sont bien le peuple de la Gallvèse.

1° Parce que nous les voyons parmi les onze peuples qui formaient la deuxième Belgique

2° Parce que les peuples qui bornaient les Vadicasses sont encore les mêmes qui nous bornent.

3° Parce que les Vadicasses étaient vers le 4° de longitude et le 49° de latitude, c'est notre position actuelle.

4° Parce que les Vadicasses étaient traversés par la Marne comme nous le sommes.

5° Parce que les Vadicasses ont bien pour capitale celle que Ptolémée leur donne.

6° Parce qu'après la disparition du mot, vers le cinquième siècle, nous ne voyons aucun autre peuple sur les cartes qui aurait pu en même temps changer son nom.

7° Parce qu'au dix-neuvième siècle nous voyons établie sur leur territoire une ville nommée Château-Thierry, aux mêmes degrés de longitude et de latitude.

Conclusion. — Le mot Gallvèse remonte au temps gallo-romain. La composition du mot indique incontestablement une époque où la langue latine était en usage, *Vadum*, gué, rivière, *Wys*, étymologie celtique, homme, ou simplement une terminaison latine de pays ou de peuples, comme nous l'avons fait voir. La traduction française de *Vadicassii* est Gallvessans en transportant *v* et *C*, et non un mot donné au hasard.

Messieurs, malgré la conviction que nous nous sommes formée sur cette question, nous ne pouvons que répéter ce que nous avons dit plusieurs fois : nous serons heureux de laisser de côté persuasion et conviction, si une plus grande lumière vient nous montrer que nous sommes à côté de la vérité.

Château-Thierry, le 40 août 1865.

Pour Monseigneur de Basille, l'abbé CHEVALIER.

Rapport présenté par M. Barbey sur l'Excursion de Chouy.

Messieurs,

Le 19 août dernier avait été fixé pour une excursion dans la commune de Chouy, canton de Neuilly-Saint-Front ; quelques membres seulement de la Société ont répondu à l'appel de notre président, nous le regrettons pour ceux d'entre nous qui n'ont pu profiter de cette charmante partie de plaisir qui tout naturellement offrait aux

membres d'une Société nouvelle le moyen de faire plus ample connaissance.

Le but principal de ce déplacement était la reconnaissance et la visite d'un lieu de sépulture, signalé par M. Harant, à l'extrémité sud-ouest de Chouy, au lieu dit le Patry, à la rencontre du chemin du village et de celui qui mène à la sucrerie de Neuilly. C'est en faisant ces déblais nécessaires à la construction de ce dernier chemin que les terrassiers ont mis à découvert quelques squelettes enterrés à une profondeur d'un mètre environ et trouvé à côté deux haches, une boucle de ceinturon et deux fers de lance.

Ces déblais ont encore offert quelques fragments de poteries et de larges tuiles à rebord ainsi que l'anse d'une amphore ; ils nous ont en outre montré les restes de quelques substructions et les fondations d'un ancien chemin.

Il y a environ trois ans, au même lieu dit, quelques tombes en pierre, nous assura-t-on, avaient été découvertes ainsi que des fragments d'armes et de colliers qui depuis ont été dispersés.

Forts de ces précédents, nous fîmes pratiquer quelques fouilles aux endroits que nous supposions renfermer encore quelques sépultures, et notamment à un endroit voisin appelé la Fosse Robinet, rue du Patry, qui nous avait été signalé pour être l'emplacement d'un ancien cimetière, et nous y découvrîmes en effet quelques ossements appartenant à deux individus, repliés sur eux mêmes, sans orientation, mais nous n'y avons trouvé d'autre objet que les fragments d'une petite fiole en verre tellement mince qu'ils s'écrasèrent sous nos doigts malgré les plus grandes précautions ; le fond de cette fiole était de forme arrondie en mamelon ; nous avons pu le conserver et nous le mettons sous vos yeux.

Nous vous présentons également les objets qui ont été découverts :

La boucle est en cuivre et de la même forme et du même modèle que la plupart de celles qui ont été trouvées en si grand nombre dans le cimetière des Chesneaux ; elle seule suffirait pour indiquer l'âge de ces sépultures et les faire remonter à l'époque mérovingienne.

Les haches et les fers de lance sont en fer et pareils à tous ceux que l'on rencontre dans les sépultures franco-mérovingienne.

L'une de ces haches a quinze centimètres et l'autre dix-sept de longueur, sur une épaisseur à l'emmanchement de trois à quinze centimètres en s'amincissant progressivement jusqu'au taillant. Les courbes de la plus petite sont plus gracieuses que celles de la plus grande, mais toutes deux sont très maniables et devaient être une arme redoutable.

Quant aux fers de lance, ils sont plats avec un léger renflement

sur la ligne centrale et terminés par une douille destinée à recevoir le bois. L'un a vingt et l'autre vingt-cinq centimètres de longueur; ce dernier est en forme de feuille lanceolée et offre sur la douille une entaille de huit centimètres de longueur destinée sans doute à assurer le manche de la lance; l'autre affecte une forme oblongue légèrement enflée sur les bords, avec un renflement plus prononcé à l'extrémité inférieure de la lame, et il pourrait bien appartenir à une javeline destinée à être lancée à la main. Le peu de diamètre que devait avoir le manche, vingt-quatre millimètres, autorise cette supposition. Nous avons regretté de n'avoir pas trouvé l'angon des Francs, qui devait pourtant être commun et que cependant on rencontre si rarement.

J'ai assisté à des fouilles faites aux environs de Laon, dans des tombes de la même époque, et j'y ai rencontré des haches de la même forme, mais qui m'ont paru plus fortes; j'en ai recueilli entre autres objets un large couteau à un seul tranchant appelé *scramasax*. Comme il n'en a pas été découvert à Chouy, je prends la liberté de le mettre sous vos yeux pour faire connaître cette arme à ceux d'entre vous qui n'en auraient pas encore vu.

Avant cette visite aux sépultures de Chouy, les membres de la Société avaient été visiter l'église du village qui quoique grande et vaste n'offre rien de remarquable. Elle paraît en grande partie avoir été bâtie au quinzième siècle, mais certaines portions sont évidemment d'une époque antérieure. Quelques irrégularités dans les voûtes et les bas-côtés, certaines amorces que l'on remarque, dénotent des remaniements ou des reconstructions qui en attendaient d'autres.

L'intérieur contient encore quelques inscriptions funéraires sans intérêt.

L'extérieur très simple et sans détails de sculpture, n'offre qu'un assemblage confus d'énormes contreforts de l'effet le plus disgracieux. Le clocher en charpente, recouvert d'ardoises est moderne et doit en avoir remplacé un autre qui peut-être a été brûlé et devait donner au monument un meilleur aspect.

« Chouy, nous dit M. Melleville dans son *Dictionnaire historique du département de l'Aisne*, a pour patrons saint Gervais et saint Protais, et fut possédé jusqu'à la Révolution par le Chapitre de Soissons qui l'avait acquis en 4486 de son dernier seigneur Nicolas des Fossés. »

Au sortir de Chouy, à environ deux kilomètres au-dessus du hameau des Crouttes et dominant la vallée dans une position militaire parfaitement choisie, l'on distingue les ruines d'une tour isolée que les habitants nous dirent être un ancien moulin à vent et qu'on nomme la tour de Chouy; la Société voulut s'y rendre, — à ses murs d'un mètre quinze centimètres d'épaisseur, à ses deux étages effondrés qui lais-

sent encore voir deux fortes cheminées pratiquées dans l'épaisseur des murs, elle reconnut bien facilement les restes d'une ancienne fortification du moyen âge. Des débris de pierres et de constructions rasant le sol montrent que cette fortification n'était pas complètement isolée, mais nous avouons n'avoir à cet égard aucun renseignement.

De là l'on descendit aux Crouttes qui ne sont que des habitations creusées dans la roche calcaire que forme le flanc de la colline au bas de laquelle coule l'Oureq. Peut-être ces habitations ont-elles été creusées par les premiers Gaulois comme en tant d'endroits du Soissonnais.

Mais le temps nous pressait ; après avoir donné un coup d'œil à l'église de Neuilly-Saint-Front, qui mériterait à elle seule une description, ainsi qu'à la chapelle de Saint-Front et à son grès légendaire, la Société salua en passant les églises de Bonnes et de Monthiers, le château qui domine ce dernier village, la porte romane si curieuse de l'église d'Épaux et rentre à Château-Thierry en se promettant bien de compléter dans une nouvelle excursion la visite des richesses qu'elle n'avait fait qu'entrevoir.

BARBEY.

Rapport présenté par M. Bigorne sur l'Excursion de Chouy.

Messieurs,

J'ai remis à la Société d'Anthropologie de Paris, les quatre crânes recueillis à Chouy, près de Neuilly-Saint-Front, par M. Harant. De ces quatre crânes trouvés avec des francisques, une boucle en bronze, etc., l'un paraît avoir appartenu à un individu d'une dizaine d'années; il présente les incisives supérieures en voie de remplacement.

Un autre crâne par ses proportions, se rapproche de ceux trouvés près de Pierrefonds, au Mont-Berny, non loin des substructions d'une ville détruite au commencement du cinquième siècle après J.-C., lors des grandes invasions des peuples barbares dans les Gaules, cependant il paraît plus globuleux, par suite du développement considérable de ses apophyses mastoïdes, qui semblent accroître son diamètre vertical. Ce crâne provient vraisemblablement d'un des descendants des habitants de la Gaule, antérieurs à l'arrivée des peuples Germains.

La troisième tête, comme la première, trouvée à côté de lui, présente la suture médio frontale, disposition ostéologique, sinon rare, du moins peu commune, surtout chez l'adulte. Le front est bien conformé, le crâne présente un assez grand développement dans le sens antéro-postérieur. Sa forme le rapproche de quelques crânes recueillis dans des chambres sépulcrales de l'âge de la pierre polie, auprès de